

Appel Chaires Université de Paris 2021 : installation de nouvelles équipes de recherche.

OBJECTIFS DE L'ACTION CHAIRES IDEx

L'action Chaires Université de Paris, financée par l'IdEx, est destinée à renforcer le positionnement scientifique d'Université de Paris à l'international, et à augmenter son attractivité. Les Chaires ont pour vocation de favoriser l'installation de chercheur·e-s et enseignant·e-s-chercheur·e-s très reconnu·e-s dans leur discipline ou à fort potentiel, dans le but de développer de nouvelles équipes sur des thématiques stratégiques et porteuses de nouveaux développements.

RAPPEL DES MODALITÉS MISES EN ŒUVRE DE 2018 À 2020

L'outil Chaires IdEx a permis depuis le lancement de l'IdEx en 2018 de financer huit lauréat·e-s et d'ouvrir en 2021 sept nouvelles chaires pour environner des recrutements de niveau Professeur lors de la campagne nationale.

En 2018, deux chaires « junior » ont été attribuées à des jeunes chercheurs candidats respectivement à un poste Inserm et CNRS. Un troisième financement a été alloué au prix Nobel George Smoot pour prolonger la chaire obtenue dans le cadre de l'IdEx USPC.

En 2019, un appel à candidatures a été lancé avec trois modalités de candidatures :

- (i) La chaire accompagnait la prise de poste d'un·e enseignant·e-chercheur·e ou chercheur·e ayant réussi en 2019 un concours de recrutement d'un des établissements fondateurs, de l'IPGP ou de l'un des organismes de recherche partenaires de l'IdEx, pour une affectation dans une unité de recherche en co-tutelle UP. Un lauréat maître de conférences a bénéficié de ce type de chaire.
- (ii) La chaire permettait un recrutement initial en CDD pour une période de 3 ans maximum en vue de l'obtention d'un poste de chercheur·e ou d'enseignant·e-chercheur·e statutaire ou d'un CDI (tenure track). Deux lauréats ont bénéficié de ce type de chaire, un sur un profil junior et un sur un profil senior. Accueillis au sein de l'unité prévue, ils n'ont pas encore été recrutés sur un poste de fonctionnaire.
- (iii) La chaire était attribuée à un·e enseignant·e-chercheur·e ou chercheur·e déjà statutaire dans une université ou un établissement de recherche français et souhaitant effectuer une mobilité dans une unité d'Université de Paris. Deux lauréats ont bénéficié de ce type de chaire, un chargé de recherche Inserm et un directeur de recherche CNRS.

En 2020-2021, une seule modalité, dite de Chaires professorales, a été mise en œuvre. Ce type de Chaire est associé à un profil de poste en amont du concours de recrutement ; mais la Chaire n'est attribuée par le CoPil IdEx qu'à l'issue du recrutement, uniquement à la personne placée en première position et si elle est extérieure à Université de Paris. Les profils pouvaient être portés par une seule Faculté et à l'IPGP, ou interfacultaires en lien avec les Instituts interdisciplinaires. Sept chaires sont actuellement ouvertes au concours, dont deux liées aux Instituts interdisciplinaires (DiiP & Cité du Genre).

MODALITÉS POUR 2021

L'année 2021 étant la dernière année probatoire de l'IdEx, il n'est pas possible de s'engager sur des chaires professorales ou des chaires junior – lesquelles correspondraient à des recrutements au printemps 2022. Il est cependant possible de prévoir une nouvelle modalité d'affectation des fonds en 2021 pour soutenir l'attractivité d'Université de Paris. Dans ce cadre un appel est lancé aux unités de recherche d'Université de Paris¹ qui envisagent l'installation de nouvelles équipes en 2021 de nouvelles équipes.

La modalité de chaire « Nouvelle équipe » serait associée à un financement allant de 30 k€ à 150 k€. Le projet de « Nouvelle équipe » devra se traduire par l'arrivée **dans l'année civile 2021** d'une nouvelle équipe de recherche au sein d'une unité de recherche dont Université de Paris est tutelle.

Cette équipe sera formée d'au moins 3 personnes : un responsable d'équipe déjà titulaire (mais non-affecté au 31 décembre 2020 à une unité de recherche dont Université de Paris est tutelle principale), qui sera référent pour la chaire, et d'au moins 2 personnels recherche² (statutaires, CDD ou CDI), dont le salaire doit être assuré indépendamment de la chaire.

ÉLIGIBILITÉ DES DÉPENSES

Les dépenses sont éligibles jusqu'au 31 décembre 2022 et doivent être engagées avant fin novembre 2021.

Sont éligibles :

- les dépenses d'équipements (coût individuel supérieur à 800 € HT) ;
- les dépenses de personnel contractuel jusqu'au 31/12/2022 (post-doctorant-e, ingénieur-e et technicien-ene) ;
- les contrats doctoraux sous réserve qu'ils débutent au plus tard début octobre 2021 ;
- une part d'éventuels travaux d'installation ;
- des frais de fonctionnement (y compris pour des activités de réseaux, congrès, etc.).

PROCÉDURE DE SÉLECTION ET CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Les modalités et le calendrier pour ces chaires « Nouvelle équipe » sont les suivants :

- Lancement de l'appel auprès des directions des unités dont Université de Paris est tutelle – février 2021 ;
- Remontée des propositions d'installation de nouvelles équipes auprès des Commissions Recherche facultaires et du Conseil scientifique de l'IPGP – 31 mars 2021 à 11h, heure de Paris ;

¹ Les unités en tutelle secondaire peuvent candidater uniquement sur le périmètre sur lequel s'exerce la tutelle d'Université de Paris.

² Chercheur-e, enseignant-e-chercheur-e, post-doctorant-e, doctorant-e, ingénieur-e (IGR, IGE, ASI...), technicien-ne...

- Avis des Commissions et du Conseil sous forme de Go/No Go argumenté (le cas échéant après audition) – du 7 au 15 avril 2021 ;
- Classement des demandes par le Comité Recherche d'Université de Paris élargi aux établissements membres d'ASPC cotutelles des unités concernées – 26 avril 2021 ;
- Validation des financements par le CoPil IdEx – 5 mai 2021 .

CONTENU DU DOSSIER DE SOUMISSION

Le dossier déposé à l'appui de la demande de l'installation d'une nouvelle équipe devra comporter les éléments suivants :

- le projet scientifique porté par la nouvelle équipe (8 pages maximum) ;
- les CV des membres de l'équipe accueillie ;
- la demande budgétaire détaillant les postes équipements (achats individuels supérieurs à 800 € HT), fonctionnement, salaires (dont CDD jusqu'au 31/12/2022 et contrats doctoraux) ;
- un argumentaire expliquant l'intérêt stratégique pour Université de Paris de l'arrivée de l'équipe (présentation de l'unité d'accueil, apport de la nouvelle équipe, etc.) validé par la direction de l'unité ;
- la description des conditions pratiques d'accueil : **locaux**, environnement scientifique, soutien spécifique, etc., validée par la direction de l'unité.